CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E27582** **VALABLE JUSQU'AU** **18/06/2027**

ÉDITÉ LE 04/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/12/2002

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 13/07/2004

Capital : 48 000

Raison sociale : A.M.C

Sigle : A.M.C. ALSACE MAINTENANCE CONSTRUCTION

9 IMPASSE DES ROSES
67202 WOLFISHEIM

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 2003B91

Siret : 444 496 962 00010

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 4030584

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1/241674

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1/241674

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 03 88 78 14 51 **Fax :** 03 88 78 09 64

Portable : 06 80 75 97 67

Responsabilité légale :
HEIMBURGER PATRICK PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : alsa.maint.const@wanadoo.fr

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 127 914 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	9	15/05/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

04/05/2026 13:47

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.